

De Amore, Traité de l'amour courtois, d'André le Chapelain

Synthèse par Katy Bernard¹

À l'attention des étudiants du MOOC « Les Chansons des Troubadours »

C'est par sa sagesse, ses vertus et sa conduite louable qu'un homme peut être un bon amant, ou un amant meilleur encore, et non par ses ans. Cependant, si l'on considère l'instinct naturel de l'amour, les jeunes gens ont coutume de rechercher plus avidement le plaisir avec une femme faite qu'avec une jeune fille de leur âge ; mais les hommes mûrs préfèrent les caresses et les baisers des jeunes filles plutôt que ceux d'une femme plus âgée. Une femme au contraire, jeune ou adulte, recherche davantage les étreintes et les caresses d'hommes plus jeunes que d'hommes plus âgés. C'est plutôt une explication physique qui peut rendre compte de ce phénomène.

André le Chapelain,

De Amore, Jugement XX

C'est à la reine Aliénor, à laquelle il fait explicitement référence quelques jugements plus tôt, et non à quelque autre reine, qu'André le Chapelain attribue ce jugement qu'il qualifie lui-même d'une « étonnante subtilité ». Comme si Aliénor avait montré sa vie durant qu'elle pût en manquer. Quel étrange traité que celui de cet André le Chapelain ! Il est bien difficile d'en trouver le véritable sens. Il est d'ailleurs bien difficile aussi d'identifier son auteur avec certitude. C'est néanmoins de ce traité que part, vraisemblablement, la légende des cours d'amour qu'Aliénor et sa fille aînée, Marie de Champagne, auraient tenues ensemble, particulièrement à Poitiers, pendant la période qui précède la révolte de la reine d'Angleterre et de ses fils aînés. Dans son traité, André le Chapelain met en effet en scène la mère et la fille avec d'autres dames du temps, la comtesse de Flandre, qui n'est autre qu'Elisabeth de Vermandois, la fille de Pétronille d'Aquitaine, la sœur d'Aliénor ; et la vicomtesse Ermengarde de Narbonne, non moins célèbre, à l'époque, qu'Aliénor et sa fille pour son rôle de mécène auprès des auteurs courtois. Vient se joindre à ces dames une assemblée de dames de Gascogne. André le Chapelain leur fait prononcer tour à tour des jugements, vingt-et-un en tout, sur des questions amoureuses touchant à l'adultère et au mariage, bien sûr, mais également à la façon dont les amants doivent se comporter entre eux, sur quels critères ils doivent se choisir, quand doivent-ils se sentir trahi par l'autre, quels cadeaux la dame doit accepter et ce qu'elle doit faire en retour, etc.

De ces dames expertes en courtoisie, Aliénor et sa fille apparaissent sans conteste comme les autorités suprêmes : André le Chapelain fait prononcer six jugements à Aliénor, sept à Marie contre cinq à Ermengarde, deux à Elisabeth et un aux dames de Gascogne. Et Marie, outre le nombre de jugements qui lui sont attribués, semble avoir une autorité encore supérieure à celle de sa mère. Certes, Aliénor, comme sa fille, apparaît dans le traité avant la série des vingt-et-un jugements² ; mais c'est à

¹ Notice issue des recherches et des questionnements lors de la réalisation de l'ouvrage, *Les Mots d'Aliénor* à paraître aux Éditions Confluences en 2015.

² Aliénor est la première dont l'opinion sera citée par un noble désireux de séduire une roturière : « Si une roturière se trouve avoir plus de valeur qu'une dame de la noblesse, c'est la première qu'il faut choisir de

Marie qu'André offre de recevoir le premier jugement à rendre, sous la forme d'une lettre envoyée par deux amants issus de la noblesse. Ils s'interrogent sur la possibilité de l'amour dans le mariage. André montre alors une Marie très consciente de son rôle et se faisant un devoir de répondre dans un courrier portant la date du 7 mai 1174. C'est à la réponse de sa fille dans cette lettre qu'Aliénor, se rangeant à son autorité, fera référence dans un de ses jugements :

Nous n'osons pas nous opposer à l'arrêt de la comtesse de Champagne qui a décidé dans son jugement que « l'amour n'a aucun pouvoir entre époux ».

André le Chapelain,

De Amore, Jugement XVII

Pourquoi André le Chapelain fait-il jouer un tel rôle à Aliénor et à sa fille issu de son premier mariage avec Louis VII de France ?

Si l'on ne saurait mettre en doute qu'elles ont tenu de nombreuses cours et qu'elles ont favorisé la diffusion de la *fin'amor* et de la courtoisie, si, au siècle suivant, une nouvelle – *novas* en occitan – de Raimon Vidal de Besalú présente la cour d'un grand seigneur catalan, Hugues de Mataplana, sous des traits similaires à celles présentées par André le Chapelain³, rien n'indique avec certitude qu'Aliénor et Marie aient tenu des cours ensemble ni que ces cours aient ressemblé à des sortes de tribunaux ou étaient examinées puis jugées des situations amoureuses particulières, plus ou moins osées, plus ou moins logiques – selon nos critères actuels – plus ou moins en bute à la morale chrétienne de leurs temps. Et il est bien difficile de penser que les jugements, et les lettres et les opinions divulgués dans son traité par André le Chapelain, soient la transcription fidèle de paroles réellement dites ou écrites par ces dames. Dès lors, quel serait le sens d'une telle mise en scène ? C'est d'autant plus difficile à déterminer qu'André le Chapelain a placé ces jugements au cœur de son traité dont la structure elle-même laisse songeur.

Son *De Amore* se compose en effet de deux premiers livres dans lesquels il dresse tout d'abord un portrait bienveillant de l'Amour, allant jusqu'à écrire différents dialogues de séduction qui passent en revue tous les cas de figure ou presque – le roturier qui s'adresse à la roturière ou à la dame de petite noblesse, par exemple, ou encore le grand seigneur qui s'adresse à la roturière ou à la dame de haute noblesse –, allant jusqu'à exposer les différentes formes que prend l'amour selon celui ou celle qui est concerné, répondant à des questions aussi utiles que « Comment conserver l'amour une fois qu'on en jouit ? Comment l'amour dont on jouit peut faire des progrès ? » ou encore expliquant comment l'amour peut décliner ou cesser, ou à quels signes on peut voir qu'il est partagé. C'est après la question de l'infidélité chez les amants qu'interviennent les vingt-et-uns jugements des dames, juste avant le

préférence à la seconde. S'il apparaît qu'elles marchent côté à côté dans le chemin de la vertu, l'on peut choisir l'une ou l'autre, suivant l'opinion de la reine Aliénor d'Angleterre. ». L'intégration de la classe roturière dans ce traité est toujours pour nous (comme l'ensemble du traité) source de questionnement et nous paraît être en autres choses à lier avec le genre troubadouresque de la Pastourelle – *Pastorela* – qui met en scène un chevalier ou un seigneur désireux de séduire une bergère, laquelle représente un type littéraire plus qu'une image réelle.

³ Raimon Vidal de Besalú, *En aquel temps c'om era gais / Au temps où l'on'était gai* (XIII^e s.) dans MÉJEAN-THIOLIER Suzanne et NOTZ-GROB Marie-Françoise, *Nouvelles Courtoises Occitanes et Françaises*, Paris, Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), Coll. « Lettres Gothiques », 1997, p.260-353.

chapitre qui pose, enfin, les règles d'amour proprement dites. On s'attendrait à ce que le traité s'achève à ce point qui semble en être l'apothéose, or, s'ouvre alors un troisième et dernier livre qui vient condamner tout ou quasiment ce qui a été exposé avant. Pourquoi passer deux tiers d'un ouvrage à consacrer l'amour courtois et la dame pour les condamner si vertement dans le dernier tiers ? Ce traité est-il finalement de bout en bout une condamnation de la *fin'amor* ? Est-il un exercice de style où André le Chapelain exerce son talent de clerc rhétorique au service de deux idées contraires ? A-t-il voulu là faire le tour de la question de l'amour afin de laisser son lecteur, et principalement ce jeune Gautier à qui il adresse son livre, choisir en conscience si l'amour, il fallait l'aimer ou le condamner ? Et alors, les dames qu'il y met en scène, Aliénor et Marie tout particulièrement, sont-elles encensées par André le Chapelain ou sont-elles visées ? Est-ce une façon de les fustiger ou de leur rendre grâce ? Les deux ?

Il est bien difficile d'y répondre et le contexte de l'écriture de l'œuvre dont la datation n'est pas certaine pas plus que l'identification de l'auteur ou de son dédicataire ne semblent porter à nous donner une solution claire et définitive.

À l'époque de la rédaction du traité – Après 1174 (ainsi que peut l'indiquer la lettre de Marie) ou entre 1180 -1200 (ce qui est la datation le plus souvent envisagée), soit le roi de France est encore Louis VII, soit c'est Philippe Auguste, son fils, né de son troisième mariage avec Adèle de Champagne. Quant à Aliénor, soit elle est la prisonnière d'Henri Plantagenêt, son deuxième époux, soit elle règne au côté de ses fils, Richard puis Jean, dont Philippe Auguste* fut le plus redoutable adversaire. Marie, elle, est soit marié depuis longtemps déjà avec Henri I^{er} de Champagne, le frère d'Adèle, et exerce la gouvernance de son domaine à ses côtés, ou sans lui à partir de 1181, soit elle est déjà morte (1198), tout comme Elisabeth de Vermandois, comtesse de Flandre (†1183) et Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (†1196-97).

Et André, qui se signale comme « le chapelain de la cour royale », est-il dans le sillage de Marie ainsi que semblent le faire paraître certaines chartes ou est-il dans l'entourage de Philippe Auguste ainsi que semblent en attester d'autres ? Et qui est ce Gautier à qui André le Chapelain adresse son traité ? Est-il un petit neveu du roi Louis VII ou est-il Gautier de Nemours, un favori de la cour de Philippe Auguste ?

Cela dit, quel que soit l'objet réel de ce traité, on peut regretter non tant qu'il ait ouvertement condamné l'amour en sa fin qu'il l'ait aussi finalement condamné en son début en le posant rigoureusement en système, en lui donnant des méthodes et des règles scrupuleusement organisées où finalement l'élan du cœur, la force du désir et même la dame, se retrouvent au second plan, bien éloignés au bout du compte de la place que leur avait donné le chant troubadouresque :

*En agradar et en voler
Es l'amors de dos fis amans.
Nul ares no i pot pro tener,
Si·lh voluntatz non es egaus.
E cel es be folz naturaus
Que, de so que vol, la repren
E·lh lauza so que no·lh es gen.*

L'amour de deux nobles amants
Est dans le plaisir et le désir réciproques.
Rien de bon ne peut sortir,
Si les volontés ne sont identiques.
Et il est fou de naissance,
Celui qui censure ce que veut la dame

Et exalte ce qui lui déplaît.

Bernard de Ventadour,
Chantars no pot gaire valer
*Rien ne sert de chanter*⁴

Bibliographie Sélective :

BURIDANT Claude, *André Le Chapelain, Traité de L'Amour Courtois*, Paris, Klincksieck [réimpr. de 1974], 2002.

Complété par :

BOURGAIN Pascale, « Aliénor d'Aquitaine et Marie de Champagne mises en cause par André le Chapelain », *Y-A-T-IL UNE CIVILISATION DU MONDE PLANTAGENÊT ?* Actes du colloque d'Histoire médiévale (Fontevraud, avril 1984), *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 29, 1986, p. 29-36.

LABANDE Edmond René, « Les filles d'Aliénor d'Aquitaine : étude comparative », *Y-A-T-IL UNE CIVILISATION DU MONDE PLANTAGENET ?* Actes du colloque d'Histoire médiévale (Fontevraud, avril 1984), *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 29, 1986, p. 101-112.

MÉJEAN-THIOLIER Suzanne et NOTZ-GROB Marie-Françoise, *Nouvelles Courtoises Occitanes et Françaises*, Paris, Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), Coll. « Lettres Gothiques », 1997.

⁴ LAZAR Moshé (éd.), *Bernard de Ventadour, Chansons d'Amour*, Moustier Ventadour, Carrefour Ventadour Éd. [réimpr. Librairie C. Klincksieck, 1966], 2001.